

DES GROUPES DE TRAVAIL POUR DIAGNOSTIQUER NOS AMENAGEMENTS DANS LA PERSPECTIVE D'UNE LABELLISATION ENVIRONNEMENTALE DU SITE DE L'EPL d'ANTIBES.

La recherche de l'obtention de la Labellisation des espaces aménagés de notre site a conduit, au sein du secteur Aménagement de notre EPL, à la création d'un Comité de Pilotage et à la mise en place d'une Conférence Amgt consultable depuis First Class par tous les agents de l'EPL, afin que chacun puisse accéder s'il le souhaite à des informations relatives à notre cadre de vie.

Elle a aussi permis la mise en place de groupes de travail qui se sont réunis à la fin de la précédente année scolaire, les 12/06 et 02/07/18, pour réaliser le diagnostic le plus complet possible des aménagements paysagers de notre site. Ce bilan a été réalisé à partir des grilles d'évaluation du référentiel Ecojardin et a contribué à l'élaboration d'un outil de travail précieux pour avancer dans la recherche de l'obtention de la Labellisation de notre site. Toutes les personnes ayant donné un peu de leur temps pour participer à ces ateliers sont à travers cet article, vivement remerciées. Il reste du défunt Steve Jobs une citation très parlante : « *Les meilleures choses qui arrivent dans le monde de l'entreprise ne sont pas le résultat du travail d'un seul homme. C'est le travail de toute une équipe* ». Sans l'expérience, la vision, le vécu ou les projets de chacun des intervenants, il aurait été difficile de faire émaner de ces réunions un état des lieux aussi complet.

Les objectifs de ces réunions visaient à prendre connaissance des différentes exigences et atteintes des domaines du Label Ecojardin (Site, eau, sol, Faune et flore, mobiliers-matériels-mobiliers-engins, public, formation et spécificités des établissements éducatifs) afin de dresser un diagnostic permettant :

- De vérifier l'atteinte des 7 critères essentiels (***) sur les grilles d'évaluation permettant de prétendre à la demande de la Labellisation et de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour y satisfaire.
- D'avoir une vision plus précise sur les autres critères non essentiels (* et ** sur les grilles d'évaluation), ce qui constituera entre autres la base de nos réflexions pour l'élaboration d'un plan de gestion et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre si nécessaire, gage de notre investissement sur le plan environnemental afin de satisfaire dans un délai de trois ans au renouvellement du Label.

La thématique sur la formation des agents lors des stages à caractères écologique ou environnemental n'a pas été abordée, car elle sera gérée de manière plus administrative (Bilan des formations du personnel à partir d'un tableau annuel des formations suivies).

Il est également rappelé que les terrains de sport et les zones de production ne sont pas pris en compte dans ce diagnostic. Mais nous mettons en avant tout l'intérêt que présente la parcelle

Agroforesterie pour la biodiversité du site et ses atouts paysagers lorsque les arbres qui y sont plantés se seront rapprochés de leur dimension adulte.

L'axe principal de ces travaux de groupes, consiste à dresser un diagnostic le plus objectif possible, et de voir comment se procurer les documents nécessaires pour la constitution d'un dossier qui sera remis au cabinet d'audit chargé de l'évaluation de notre site. Cette collecte de pièces constitutives débutera à la rentrée scolaire 2018/2019.

Première partie : BILAN DU GROUPE DE TRAVAIL DU 12/06/18.

Etaient présents à cet atelier du 12/06/18 : M. Dupuis, M. Danjou, M. Leroux, M. Bessadier, M. Odot et M. Belliard.

3 domaines du Label ont été abordés durant cette réunion:

- Le complément pour les établissements éducatifs et sociaux.
- Le Public.
- Mobilier & matériaux / Matériels & engins.

I°) En ce qui concerne le point lié à la **SPECIFICITE D'UN ETABLISSEMENT A CARACTERE EDUCATIF** les éléments à prendre en compte et qui figureront dans le dossier de demande de Labellisation et le plan de gestion seront les suivants :

- La complexité de gérer un lieu partagé.
- L'importance de la cogestion.
- La clarification des rôles des intervenants à intégrer au plan de gestion, pour valoriser le travail collaboratif.
- La justification des exigences de la pédagogie ne permettant pas l'atteinte de certains critères essentiels (ex : la nécessité d'avoir des sols à nu pour les formations CACES).
- La sensibilisation au respect des aménagements et à leur propreté (déchets, emballages, mégots...)
- Le piétinement hors zone de circulation.
- En certains lieux, le choix d'espèces adaptées à la présence du public.
- Le ramassage des feuilles sur les espaces de passage.
- La planification de certaines opérations d'entretien.
- Le choix du mobilier dans sa dimension esthétique, écologique et au niveau de la sécurité.
- La participation à la vie du site des usagers et à leur sensibilisation.
- L'information à caractère pédagogique et à visée axée sur la préservation de l'existant.

Ces particularités propres à un établissement éducatif seront diagnostiquées à travers l'ensemble des domaines du Label compte tenu de leurs transversalités respectives.

Aux deux critères (Pas de critère essentiel) de la grille d'évaluation liés au particularisme de notre établissement nous avons répondu :

- Qu'il existait un travail collaboratif entre les différents acteurs mais qu'il était encore perfectible.
- Qu'il y avait une bonne utilisation du domaine en tant que support pédagogique. A ce sujet le recensement des actions et méthodes utilisées sera effectué à la rentrée scolaire 2018/2019.

II°) En ce qui concerne le **PUBLIC** (Apprenants, agents, visiteurs, parents...), l'objectif du diagnostic sera de permettre à tous de mieux appréhender notre mode de gestion, de mieux faire connaître notre établissement et de tenir compte des avis de tous pour y contribuer.

Aux critères de la grille d'évaluation (Pas de critère essentiel) liés au Public nous avons répondu :

- Qu'il était difficile de préciser si la qualité de l'accueil faisait l'objet d'un suivi. Il y a possibilité de laisser des commentaires sur notre site Vert d'Azur, mais nous n'en avons pas vus.
- Que l'ensemble des équipes avaient des échanges avec les usagers (La justification et le type de ces contacts sera précisée à la rentrée).
- Qu'il n'y avait pas de règlement du site clairement affiché, particulièrement à l'entrée, comme cela peut se faire dans un parc départemental.
- Que les informations pédagogiques étaient partielles (étiquetage par exemple).
- Que la communication sur les chantiers et actions menés reste perfectible. Le rôle du Comité de Pilotage et de la conférence AM permettra une valorisation de ce critère.
- Que le diagnostic sanitaire des arbres est fait par certains, mais que peu d'informations remontent. A ce sujet il y a dans la conférence un diagnostic sur les oliviers demandé par un de nos référents à la Chambre d'Agriculture.
- Que les actions de sensibilisation à l'écologie pour le Public sont nombreuses (Accueil de jeunes scolaires, animation développement durable, foire bio, PIC, stage santé et DD, projet INRA sur la qualité de l'air...). Il sera nécessaire de les recenser à la rentrée scolaire 2018/2019.
- Qu'il y a de bonnes actions favorisant l'implication de nos apprenants au sein de nos aménagements paysagers (A recenser).
- Qu'il y a des démarches et des actions sur la sensibilisation aux déchets (Aire de compostage, poubelles de tri dans la cour faites par les apprenants, recyclage et

valorisation des déchets, Mais qu'il reste des progrès à faire en ce qui concerne le recyclage du verre, le compostage des déchets alimentaires, le manque de poubelles par endroit et leur vétusté et hélas un peu d'incivisme et que dans l'ensemble le tri sélectif est insuffisant sur l'ensemble du site.

- Que des problèmes de propreté existaient sur le site par manque de citoyenneté. La pinède de la partie haute de l'établissement et la zone fumeur du lycée ont été souvent évoquées.

III°) En ce qui concerne le domaine du Label intitulé MOBILIERS et MATERIAUX – MATERIEL et ENGINS, aux critères de la grille d'évaluation (Pas de critère essentiel) nous avons répondu :

- Qu'en ce qui concerne la connaissance du patrimoine mobilier il n'y avait rien de formalisé et qu'il était principalement constitué de bancs, poubelles, abris, signalétique.
- Que dans l'ensemble le suivi de l'entretien du mobilier présent dans les aménagements paysagers n'était pas formalisé mais assuré sur certaines zones par les enseignants et formateurs.
- Que nous n'avons pas une réelle politique globale d'achats respectueuse de l'environnement en ce qui concerne les équipements, les matériaux et les fournitures et que le coût d'achat prévalait sur la qualité environnementale (A l'exception du carburant Alkylat).
- Qu'il serait souhaitable de vérifier auprès de nos principaux fournisseurs (Leroy Merlin, Castorama, Point P, Coulomp, Pellenc...) l'origine des achats et si les exigences d'une production « durable » sont recherchées. La société Pellenc a par exemple des batteries recyclables. Nous n'avons que très peu de traçabilité sur nos achats et il serait souhaitable pour satisfaire aux exigences du Label que nous utilisions des essences locales issues de forêts gérées durablement et certifiées **PEFC** ou **FSC** (Programme de reconnaissance des certifications forestières et conseil de soutien de la forêt ou Forest Stewardship Council). La connaissance de la composition du saturateur employé lors la valorisation et du recyclage des palettes, très valorisées sur le site, est à approfondir pour opter éventuellement vers un produit plus « durable ». Une réflexion de ce type est aussi à conduire lors de la réalisation de platelage en bois.
- Que nous avons un éclairage extérieur rationalisé et rénové mais que nous avons besoin de nous tourner vers ses gestionnaires pour avoir plus d'informations à son sujet : bonne adaptation aux usages, minuterie...
- Que l'inventaire des matériels était à jour et régulièrement suivi.

- Qu'il y a un suivi global des consommations en carburant mais qu'il est très difficile et contraignant de faire la répartition entre l'entretien du site, les chantiers extérieurs et les formations CACES. A ce jour la consommation pour le matériel à moteur thermique est d'environ 1000l/an et environ 1500l/an pour les gros engins. Il serait souhaitable de tendre vers une réduction des consommations par l'utilisation d'énergie alternative, mais cette consommation reste très fluctuante (nombre d'apprenants, nombre de chantiers). L'idée a été émise de distinguer les consommations faites pour les utilisations de matériel dans le cadre du CACES et celles liées à l'entretien du site.
- Que des mesures sont prises pour assurer la diminution de l'utilisation de ces énergies fossiles (investissement en matériel électrique important) aussi bien pour le petit matériel thermique que pour les véhicules (voiturette électrique).
- Que la mutualisation du matériel était bonne ainsi que son suivi.
- Qu'à part pour le carburant Alkylat et l'huile de chaîne du local JEV, il n'y avait pas une réelle politique d'achats respectueux de l'environnement clairement formalisée pour les fournitures. Mais que pour le matériel cela commençait à bien se faire ressentir (outillage électrique, à batteries).
- Que la fin de vie des matériels est prise en compte (Réforme, passage à la pédagogie des agroéquipements pour manipulation dans les ateliers).
- Qu'il serait souhaitable d'avancer sur la mise en place et le suivi d'un Bilan Carbone simplifié et qu'il serait aussi nécessaire que certains projets aboutis importants comme la réalisation de deux stations de bio surveillance (Pétunia, hangar tracteur et potager) soient mieux connus de tous car ils contribuent à l'inventaire des sources et taux de pollution et les moyens à mettre en œuvre pour les diminuer.
- Qu'il y avait aussi une réelle volonté de réduire certaines nuisances grâce au passage à l'électrique.
- Que l'interdiction des véhicules (stationnement, circulation) sur les espaces végétalisés étaient bien respectées.

Deuxième partie : BILAN DES GROUPES DE TRAVAIL DU 02/07/18.

Etaient présents à la réunion du 02/07/18 au matin sur la thématique « Planification et intégration du site » : M. Odot, M. Belliard, M. Pinto, M. Dongeux, M. Gaugler, M. Amalberti.

M. Guillotin absent pour raison professionnelle était excusé.

Etai^{ent} présents à la réunion du 02/07/18 de l'après-midi sur les thématiques « Eau », « Sol », « Faune et Flore » : Mme Gaillard, Mme Catala, Mme Soave, M. Belliard, M. Roman, M. Leroux, M. Pisano.

I°) COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 02/07/18 au matin : « PLANIFICATION ET INTEGRATION DU SITE ». (Pas de critères essentiels à atteindre).

En préambule de l'étude de la grille d'évaluation, il a été débattu sur un ensemble de points relevant du référentiel du Label Ecojardin, à savoir :

- A la question sur les ruptures existantes entre les différents espaces du site, il a été répondu que l'ensemble du site paraissait morcelé et sans cohérence globale et qu'il était nécessaire de lui redonner une certaine unité. Il a été émis comme hypothèse à cette situation que le grand nombre d'intervenants, que la diversité des formations et des différents objectifs à atteindre pourraient en être la cause, tout comme l'absence d'un plan de gestion à court, moyen et long terme. Le mot « puzzle » a même été évoqué pour imaginer cette situation. D'une manière générale l'absence d'informations et de signalétique, déjà débattue lors de la thématique sur le public a aussi suscité des interventions.
- Qu'en termes de fréquentation et de gestion certaines zones fonctionnent mieux que d'autres. Un bilan sera dressé lors de la réalisation d'un état des lieux, afin de dynamiser et de valoriser les parcelles qui le nécessitent. Il y a même des sites que l'on pourrait qualifier « d'isolés », alors qu'ils présentent de nombreux intérêts : la pinède, « le triangle », l'arboretum sous le potage pédagogique... Il a aussi été constaté que certaines réalisations qui sont particulièrement intéressantes et nécessaires à la pédagogie ou à l'exploitation (grandes serres de maraichage par exemple), ne semblent pas intégrées ou en adéquation avec le lieu où elles sont implantées.
- Sur les aménagements du lycée l'entretien est réalisé par zones réparties entre des classes ou des enseignants, alors qu'au CFA-CFPPA il n'y a pas de secteur attribué. Ces deux modes de gestion différents ne sont pas entièrement efficaces toutefois pour gérer la totalité du site et qu'une réflexion sur les pratiques à valoriser serait bénéfique pour notre site. Le grand nombre d'apprenants intervenants sur le site et la diminution de certaines unités de gestion (ex : haie monospécifique, mais en contradiction avec la labellisation) rendent parfois difficiles la mise en application de certains savoir-faire pratique pour tous. D'une manière générale la volonté de contribuer à la valorisation du domaine par la pédagogie peut être freinée par ce que le domaine peut donner parfois à la pédagogie, d'où la nécessité d'ouvrir sur les chantiers extérieurs pour viser à l'atteinte de tous les objectifs de programme.
- Il a été émis, dans le cadre de la pédagogie, l'hypothèse de réaliser « des lieux d'évolution » afin de réaliser des aménagements présentant une pérennité supérieure (3 ans, 5 ans) à ce qui peut être fait sur les aires pédagogiques où la création est très éphémère. L'idée, le lieu, les quantités de zone et les surfaces

restent à débattre tout comme la destination des végétaux lors de leur arrachage (vente par l'exploitation, transplantation en d'autres lieux...). La manière dont sera considéré le végétal a suscité des discussions, afin que ce dernier reste au cœur de nos préoccupations.

- Les trois grands lieux de réservoirs de biodiversité nous ont semblé être : le CFPPA, les jardins du Directeur et la parcelle agroforesterie.
- En ce qui concerne les aspects liés au site et aux paysages il semble nécessaire de mieux prendre en compte la perception que l'on peut se faire de notre site depuis l'extérieur à travers les deux axes principaux qui le délimitent : l'avenue Jules Grec et le chemin des Maures ? Que voit-on depuis ces axes (Eléments positifs, à valoriser, à mieux intégrer). Quant aux éléments forts du paysage qu'il convient de préserver depuis notre site vers l'extérieur nous avons noté les points de vue suivants : la Chaîne des Alpes depuis l'allée de l'Administration, également visible en d'autres endroits, mais aussi les vues depuis le jardin en terrasse du CFA-CFPPA, l'entrée de la salle multimédia et depuis les bâtiments de classe du lycée particulièrement le bâtiment 2. Il a été émis la possibilité dans le cadre du module M51 en BTS AP de travailler sur un site d'analyse de l'EPL aussi bien avec la formation initiale que la formation continue et de commencer à élaborer un carnet d'intentions paysagères.
- Dans le cadre de la mise en place du plan de gestion et d'un plan de désherbage, il conviendrait de partir d'une analyse à grande échelle et d'éviter la réalisation d'un plan de gestion par zone pour contribuer au décroisement du site. Cartographier le site s'annonce aussi nécessaire pour le rendre plus lisible. Un travail sur l'implantation et la localisation des végétaux est prévu. Une réflexion doit aussi être engagée sur le tracé de nos circulations et les risques liés aux inondations lors des fortes pluies. D'une manière générale le cloisonnement est mal vécu et peut contribuer parfois à isoler un site ou à freiner son entretien. Il a été proposé de demander à ce que soient enlevées les barrières de chantier des jardins du Directeur, installées à l'origine pour changer des pratiques de circulation dérangeantes. La réflexion sur la mise en place d'un plan de gestion peut passer par la réalisation de deux documents (Un classique pour l'entretien du site avec les objectifs à atteindre pour le conduire et favoriser le renouvellement de la labellisation en s'appuyant sur les différentes unités de gestion de nos aménagements – *ou types d'espaces* - et un à dimension plus prospective reposant sur l'état des lieux et le diagnostic, dans le but de contribuer à l'amélioration des points négatifs évoqués ci-dessus ce qui nous permettrait de nous projeter sur 3, 5, 10 ans avec une certaine logique et des axes de travail clairement établis).

Nous avons ensuite abordé les éléments constitutifs de la grille d'évaluation ce qui nous a permis (en attente de la constitution ou de la récolte de documents) d'émettre les constatations suivantes :

- Qu'il y avait au niveau de la politique globale de l'établissement des démarches de gestion prenant en compte l'environnement et concrètement appliquées, mais qu'une marge de progression existait encore.
- Qu'il était difficile de se prononcer sur les mesures mises en place pour établir des liaisons entre ce site et d'autres.
- Que la gestion différenciée n'était que partiellement appliquée sur le site.
- Que des documents de planification des opérations d'entretien et de désherbage n'existaient pas.
- Que les opérations de désherbage se basent uniquement sur de méthodes alternatives au désherbage chimique.
- Que les objectifs paysagers du site sont mal connus et mal identifiés. Il y a des actions pédagogiques mais il manque une politique globale sur ce point.
- La rénovation ou la construction de bâtiment a pris parfois en compte des aspects environnementaux (CFA), mais que malgré la volonté d'en proposer (photovoltaïque sur les toitures des bâtiments des ateliers), le Maître d'Ouvrage en décidait parfois autrement par rapport à des critères financiers.

II°) COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 02/07/18 après midi : « FAUNE et FLORE », « SOL » et « EAU ». (6 critères essentiels à atteindre).

21°) FAUNE ET FLORE (3 critères essentiels à atteindre).

Il est ressorti en préambule à l'étude des grilles d'évaluation que de nombreuses actions étaient engagées au sein de l'EPL ou avec des partenaires extérieurs, mais que malgré leur importance et leur intérêt, beaucoup de monde l'ignorait. Par le biais de la lettre Vert d'Azur des informations sont données, mais les aspects liés à la communication ont fait aussi l'objet de discussions. De nombreux travaux seront très utiles pour constituer le dossier de Labellisation à remettre au cabinet d'Audit.

Nous avons ensuite abordé les éléments constitutifs de la grille d'évaluation ce qui nous a permis (en attente de la constitution ou de la récolte de documents) d'émettre les constatations suivantes :

- **Principes de gestion écologique :**

- La biodiversité ordinaire et remarquable du site est connue à travers l'inventaire de la végétation, des travaux menés sur les différentes espèces d'oiseaux présent sur le site. Il y a aussi des actions menés par les BP AP sur les ravageurs, les maladies, les adventices. Et avec des classes du lycée un inventaire de la faune du sol est en cours (**Critère essentiel N° 1**), il sera donc nécessaire de l'étayer pour justifier de son atteinte.
- Un inventaire initial de la biodiversité du site est fait.
-
- La fréquence de suivi d'espèces indicatrices est aléatoire aussi bien pour la faune et la flore. Il a été demandé que soit établie une fiche type pour assurer ce travail afin de l'étendre à l'ensemble de l'EPL de manière rationnelle.
- Les espèces végétales invasives sont localisées, mais il n'y a pas de suivi réel de leur extension, ni de solutions proposées pour leur éradication ou leur maîtrise.
- En ce qui concerne les animaux dits nuisibles, il y a présence d'écopiege pour certains pins, des pièges pour les charançons.
- L'impact environnemental des méthodes de lutte est bien pris en compte.
- **Favorisation des plantes à intérêt écologique :**
- Il y a sur le site des végétaux à intérêt écologique, mais l'utilisation d'espèces indigènes ou spontanées n'est que partielle en raison de choix en adéquation avec les exigences de la pédagogie, bien qu'il y ait quand même recours à ce type de végétaux.
- Il y a présence sur le site de micro-habitats spécifiques.
- Les mesures mises en place pour les espèces désignées par un statut de protection particulier ne sont pas toujours une réussite.
- **Gestion et choix des végétaux :**
- Les espèces végétales présentes sur le site ne sont pas toujours adaptées aux conditions de milieu mais cela est aussi lié aux exigences de la pédagogie (Reconnaissance des végétaux).
- Les espèces envisagées pour le renouvellement ne sont pas avérées envahissantes.
- Les plantes vivaces sont de plus en plus favorisées pour la réalisation de massifs.
- Les plantes annuelles ou bisannuelles à intérêt écologique ne sont pas favorisées.

- Pour les achats de plants et semences il n'y a pas de réelle politique globale d'achats respectueux de l'environnement en adéquation avec les exigences d'un cahier des charges, tout comme au niveau de la traçabilité.
- Nous mettons en place des mesures préventives pour éviter le désherbage de la strate arbustive ou florale mais les méthodes alternatives retenues ne sont pas forcément en rapport avec les moyens et les caractéristiques du site.
- La taille raisonnée n'est pas totalement appliquée aussi bien pour la strate arborée qu'arbustive tout comme le respect des cycles de floraison et des périodes de nidification.
- Un zonage de la composante des différentes strates herbacées doit être réalisé (gazon, pelouse, prairie).
- Les fauches ne prennent pas assez en compte les cycles biologiques de la faune et de la flore et les méthodes utilisées ne prennent pas toujours en compte leur préservation.
- Le ramassage des feuilles dans les massifs n'est pas proscrit et encore pratiqué sur certaines zones.
- Pour des contraintes de sécurité le bois mort sur pied n'est pas conservé, on pourrait l'envisager par endroit pour le bois mort au sol.
- Il n'existe pas sur le site de prairies fleuries naturelles résultant de techniques d'appauvrissement du sol.
- Le pastoralisme n'est pas pratiqué.
- **Milieu aquatique :**
- Il serait souhaitable de savoir si un plan de gestion pour l'entretien des bassins ou fontaine du site existe ? Mais qu'au vu des éléments possédés il n'y aurait pas de traitement chimique de l'eau et que les opérations de nettoyage prennent en compte les cycles biologiques des espèces qui y sont présentes.
- **Etat sanitaire des végétaux :**
- Des mesures prophylactiques existent pour le nettoyage des outils.
- Le suivi des populations d'organisme nuisible est réalisé.
- Il n'est pas pratiqué de traitements avec des produits chimiques de synthèse (**Critère essentiel N° 2**).

- Des auxiliaires de gestion sont présents dans les aménagements mais de manière spontanée et la colonisation naturelle est favorisée.
- Il existe des nichoirs et des gîtes à insectes sur le site.
- **Gestion des déchets verts :**
- Le bilan annuel de la gestion des déchets verts produits sur le site est à reprendre à partir de fiches de suivi.
- Il n'y a pas de déchets verts exportés.
- Les mesures mises en place pour la réduction de la production de déchets verts ne sont que partielles (**Attention, critère essentiel N°3**)
- Il n'y a plus de protocole encadré de gestion des déchets verts à notre connaissance.

Un critère essentiel pour prétendre à la Labellisation n'est pas totalement atteint.

22°) LES SOLS. (Un critère essentiel à atteindre).

Nous avons débattu sur les éléments constitutifs de la grille d'évaluation ce qui nous a permis (en attente de la constitution ou de la récolte de documents) d'émettre les constatations suivantes :

- Nous possédons des éléments nous permettant d'avoir une connaissance des caractéristiques des sols de notre site, ainsi que des analyses récentes.
- Il existe un suivi des éléments de biodiversité des sols, (suivi des vers de terre).
- Des zones de sols à nu sont à maintenir par rapport aux exigences de la pédagogie (CACES), mais ils en existent qui ne sont pas toujours justifiées (**Attention critère essentiel N° 4**).
- Les risques majeurs pour les sols (érosion, compaction, pollution, perte de biodiversité et MO, imperméabilisation, artificialisation, salinisation, inondations), sont souvent évoqués mais les mesures à prendre ne sont pas toujours appliquées.
- Les matières organiques apportées correspondent aux exigences du référentiel Ecojardin, mais nous nous devons de proscrire la tourbe blonde dans le cadre de nos amendements.
- Les apports de MO ne sont pas réellement régulés en fonction des besoins du site. L'impact sur l'environnement de tels apports est donc partiellement pris en compte

et bien que nous utilisions régulièrement notre compost nous avons peu d'informations sur la traçabilité des autres substrats organiques achetés.

- A notre connaissance l'utilisation d'amendements minéraux n'est pas réalisée.
- Le travail par binage et bêchage n'est pas toujours réalisé uniquement lors des travaux de plantation. Les grosses cuvettes de sol à nu autour de certains oliviers sont à proscrire.
- Nous ne possédons pas de documents de gestion des sols.
- Quelques méthodes préventives pour éviter le désherbage existent et les solutions alternatives à l'emploi ont été retenues en fonction des caractéristiques du site (Désherbage thermique, brosse métallique mécanique).

Un critère essentiel pour prétendre à la Labellisation n'est que partiellement atteint, mais facilement atteignable dans sa totalité.

23°) L'EAU (2 critères essentiels à atteindre).

Comme déjà évoqué, la communication sur ce domaine reste perfectible et les travaux et recherches effectués par la formation GEMEAU seraient très utiles pour progresser sur cette thématique dans le cadre de la Labellisation.

Nous avons débattu sur les éléments constitutifs de la grille d'évaluation ce qui nous a permis (en attente de la constitution ou de la récolte de documents) d'émettre les constatations suivantes :

- **Ressource en eau et suivi des consommations :**
- Sur certaines zones l'arrosage est inexistant ou ponctuel (reprise), mais il est d'usage sur nos gazons et pelouses.
- Des plans de récolement existent mais ne semblent pas à jour. Ce point reste donc largement perfectible.
- La pose de compteurs à eau n'est pas systématique lors de la réalisation d'un système d'irrigation.
- Il existerait un suivi de la consommation en eau sur le site, mais il nous manque des informations pour savoir s'il est procédé à une différenciation par source.
- **Détection des fuites :**

- Il y a eu des travaux réalisés en ce qui concerne les fuites d'eau sur le site, mais nous avons besoin d'avoir des éléments à ce sujet.

- **Gestion de l'eau d'arrosage :**

- Les besoins en eau ne sont pas évalués en fonction du climat, du type de sol et des végétaux. Les apports en eau ne sont donc pas régulés : dose, fréquence, ETP, RU, RFU... (**Attention critère essentiel N°5**).
- Les strates arrosées ne sont pas toujours en adéquation avec le référentiel Ecojardin.
- L'arrosage a lieu pendant les heures de moindre évaporation.

- **Maitrise de systèmes d'arrosage :**

- Les systèmes d'arrosage automatisés choisis sont adaptés aux surfaces végétalisées (Principalement aspersion sur pelouse).
- Le système d'arrosage est automatisé sur le site mais pas conventionnel (Pas de câblage électrique TBT pour alimentation des électrovannes).
- Les systèmes d'arrosage sont bien entretenus dans l'ensemble.

- **Préservation de la ressource en eau :**

- Un dispositif de programmation pour le fonctionnement des fontaines du site existe et sont coupées pour éviter de grandes pertes d'eau.
- Les fontaines et bassins fonctionnent en circuit fermés à l'exception de la petite fontaine du jardin du Directeur (**Attention critère essentiel N°6**).
- Il serait souhaitable de savoir s'il existe des fréquences de détection de fuites pour les bassins et fontaines.

- **Alternatives à l'usage d'eau potable :**

- Il conviendrait de vérifier s'il existe des alternatives à l'usage d'eau potable pour le fonctionnement des bassins et fontaines Quant à l'arrosage des parcelles enherbées il y a possibilité d'exploiter la nappe phréatique lorsque cela est possible.

- **Gestion des points d'eau potables :**

- Nos points d'eau potable et zone de pédiluve sont équipées de boutons poussoirs.
- **Tendre vers l'alternative à l'usage d'eau potable pour l'arrosage :**
- Le regroupement des végétaux n'est pas toujours fait en fonction de leur besoin en eau.
- Des méthodes alternatives pour limiter l'arrosage sont mises en place.
- Il n'existe pas à notre connaissance des dispositifs de récupération des eaux de surface.
- Il y a parfois recours à d'autres sources d'eau que l'eau potable pour arroser, mais l'eau de pluie n'est pas recyclée.
- Le jaunissement estival de la strate herbacée est accepté dans son ensemble.

2 critères essentiels pour prétendre à la Labellisation ne sont que partiellement atteints, voir non atteints, mais un est facilement atteignable dans sa totalité.

En conclusion, nous pouvons dire que si nous souhaitons prétendre à la Labellisation il conviendrait :

- **De mettre en place des mesures concrètes de réduction de notre production de déchets verts.**
- **De pailler ou végétaliser certaines zones de sol à nu et de condamner la fontaine des jardins du Directeur.**
- **D'avoir une approche plus précise de notre gestion de l'eau d'arrosage.**

Nous pouvons donc dire, que prétendre à la Labellisation de notre site est un objectif facilement atteignable, lorsque la récolte de documentations sera faite.

Le renouvellement de la Labellisation quant à lui reposera sur notre capacité à travailler ensemble, à mutualiser nos actions et surtout à mettre en œuvre un plan de gestion qui sera un axe conducteur pour les prochaines années, gage de notre volonté de nous adapter à une nouvelle approche de l'aménagement au bénéfice de l'environnement et de nos apprenants, ce que nous faisons régulièrement depuis longtemps mais qui reste à formaliser tout en valorisant certaines pratiques.

Philippe BELLIARD

Enseignant en aménagements paysagers.

LEGTA d'ANTIBES.